Image not found or type unknown

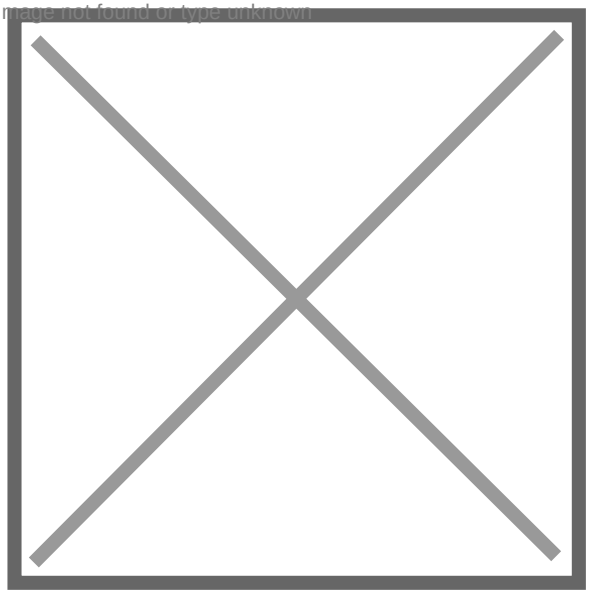

Je ne veux pas payer les dettes de mon ami

Par **veronalice**, le **28/07/2009** à **08:59**

Bonjour,

Etant divorcee et mère de 2 enfants que j'ai en garde alternée, j'envisage de vivre avec mon ami sous le même toit , sans être pacxé, simplement vie commune, (lui aussi etant divorce et père de 2 enfants dont il n'a pas la garde).

Son divorce est terminé mais la maison qu'il a en commun avec son ex femme est en vente et lorsqu'elle sera vendue et que le pret de la maison sera remboursé à la banque il ne vont rien récupérer au niveau financie.

Ce couple en plus du crédit immo avait divers crédits à la consommation, qui sont "en attente" pour le moment.

Je me pose donc la question : Une fois que je vais être en couple avec lui, les sociétés de crédits s' il n'a pas d argent ni son ex épouse pour rembourser les crédits à la consommation peuvent ils se servir sur mon compte à moi , ou saisir mes biens ou divers comptes épargnes m'appartenant?

Je suis soucieuse à ce sujet car en aucun cas je ne veux régler les dettes qu'ils avaient au temps de leur mariage!

En vous remerciant.

Par **LCJ**, le **28/07/2009** à **12:36**

Madame,

Vous n'etes pas responsable des dettes d'une autre personne à partir du moment où vous ne vivez pas sous un régime commun.

Néanmoins, soyez prevoyante et evitez d'acquerir des biens communs (appartement, voiture,...)

Il faut que la séparation de vos patrimoines soit réelle et vous ne risquerez rien.

Bien à vous,

La Conciergerie Juridique
contact@conciergeriejuridique.com

Par **veronalice**, le **30/07/2009** à **09:10**

Merci d'avoir eu la gentillesse de me répondre, mais qu'appellez vous régime commun?

Par **LCJ**, le **31/07/2009** à **12:10**

Par exemple si vous décidez de vous marier ou de vous pacser ! Si vous vivez dans le meme lieu, conservez bien les factures de ce qui vous appartient afin d'eviter dans le pire des cas toutes saisies de vos biens.

Bien à vous,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés